

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230454

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Bray, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation 30 mars 2023

Date d'affichage 30 mars 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 37

M. CHERON Michel
DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à VADÉ Prosper
M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. PARIS Hubert
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à GUIBERT Aris
Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à FLAMENT Dominique
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2023
----------------	---

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n° 20230218 du 23 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,

Vu l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 16 janvier et du 28 mars 2023.

La CCVBA apporte son soutien financier à des associations de son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Le budget prévisionnel 2023 a prévu une enveloppe de 185 950 € en direction des associations. Suite à la commission Finances du 28 mars 2023, le montant des subventions a augmenté pour l'Office du Tourisme de 5 000€ et pour le Muséotrain de 1 000€ par rapport au budget prévisionnel

voté, une décision modificative du budget pourra être prise pour la somme de 6 000 € supplémentaire lors d'un prochain conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'octroyer les subventions suivantes aux associations, conditionnées au respect et à la tenue du projet associatif, selon le tableau ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Associations et son projet	Montant
Comice Agricole du Pays Calaisien (23 septembre)	2 000,00€
Association Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI) – St Cathlon (17 et 18 juin)	250,00 €
Association Sportive des Cavaliers de Vibraye (ASCV) – concours hippique	500,00 €
Association 14 juillet - Lavaré	500,00 €
Association Sarthoise du Musée de la Paix – Journée Mémoire	2 000,00 €
Association Sarthoise du Musée de la Paix – Semur en Vallon Journées de la libération de la Sarthe (du 4 au 6 août)	250,00 €
Evailé Sport Tout Terrain – course motocross (23 avril)	250,00 €
Rallye Cœur de France (30 septembre et 1 ^{er} octobre)	500,00 €
Anille Braye Tennis – 3 tournois (Bessé, Vibraye, St Calais)	2 000,00 €
Association Sport Adapté Calaisien - Para Cross adapté (28 janvier)	200,00 €
Le Lacet Cinéma Zoom – 12 séances en plein air sur le territoire	2 400,00 € soit 200,00 €/ séance
Muséotrain – Fonctionnement	5 000,00 €
Association Musiques Magiques – Fonctionnement (convention d'objectifs tripartite)	6 000,00 €
Office du Tourisme – Fonctionnement (convention d'objectifs)	120 000,00 €
Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI) – Fonctionnement (convention d'objectifs)	33 000,00 €
*Association Mission Locale Sarthe Nord (convention de partenariat avec montant/habitant)	17 100,00 €

*L'association Mission Locale Sarthe Nord n'a pas transmis pour le moment la convention de partenariat ni le tarif demandé pour l'année 2023. Le montant indiqué est un prévisionnel par rapport au montant alloué en 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 36 voix POUR et 1 ABSTENTION, à la majorité :

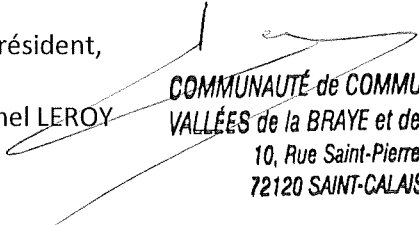
- **OCTROIE** les subventions aux associations, conditionnées au respect et à la tenue du projet associatif, selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY


**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS